

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'AUBIN**

Séance du 8 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Maurice COUDERC.

Etaient présents : M. Laurent ALEXANDRE – Mme Michèle JOSEPH-EDMOND – M. Michel BAERT – Mme Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mmes Brigitte CUESTA – Laurianne VINCENT – MM. Jean-Pierre BALDIT – Théo BENTRARI – Alain SOLIGNAC – Mmes Emilie DUSSAUSOY – Mathilde KART-BENTRARI – Mme Marie-Claude AGELOU – M. Yves SVEC – Mme Magali GARRIC – M. Francis GAUBERT – Mme Amélia AYORA – Mmes Christine DELPOUVE – Anne-Marie PRIOLEAU – Brigitte RODRIGUEZ.

Procurations : M. Denis GRUSZKA à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND
M. Bernard D'IVERNIS à Mme Marie-Claude AGELOU
Mme Renée BELIERES à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND
M. André MARTINEZ à Mme Brigitte RODRIGUEZ

Conformément à l'article L 121.4 du Code des Communes il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Christine TEULIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Attribution de subvention DETR – Ajustements –
Bâtis à enjeux 2022 – Diverses Acquisitions et démolitions.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par notification du 17 juin 2022, l'Etat a retenu au titre de la DETR 2022 le projet Bâtis à enjeux 2022 – diverses acquisitions et démolitions - pour 70 000 €

Aussi, il convient de modifier le plan de financement correspondant afin de pouvoir établir la décision définitive d'attribution comme suit :

DEPENSE SUBVENTIONNABLE	485 500 €	
Subvention Région		
Acquisitions (65 500* x 20 %)	20 % *	13 100 €
Démolitions (420 000 ** x 30 %)	30 % **	126 000 €
Parcelles envisagées : BH 320, 318, 319, 32, 147, 152, 176, 241, 310, 526, 527, 447, 374 ; BL 120, 121, 119 ; BM 269 ;		
TOTAL	Soit environ 28 %	139 100 €
Subvention Département	30 %	145 650 €
Subvention DETR	20 % ***	70 000 €
Base subventionnable 350 000 € ***	(soit environ 15 %)	
Autofinancement	Soit environ 27.5 %	129 750 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau plan de financement.

REMERCIE l'Etat de l'inscription de ce projet au titre de la DETR 2022.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **12 juillet 2022**.

Publiée ou Notifiée le **12 juillet 2022**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,


Mme TEULIER



Pour extrait conforme,

L'Adjoint au Maire,


M. JOSEPH-EDMOND